



DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT RENNES
COMMUNE DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE s'est réuni à la salle de conseil de la mairie de Montauban-de-Bretagne, sous la présidence de Madame QUINTIN, Maire, en séance ordinaire, après avoir été convoqué, conformément à l'article L.2121-10 et l'article L.2121-12, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents (P) : 31

Procurations (PC) : 2
Madame Audrey PINON à Monsieur Pascal RENVAZÉ
Madame Elodie LOUVEL à Madame Chloé GONTIER

Absents (A) : 0

Excusées (EX) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Franck DUPONCEL est nommé secrétaire de séance ;

Service administratif : Mesdames SCHWEITZER Christelle (Directrice Générale des Services) et LOUESSARD Marie-Andrée (service Instances-Assemblées).

BODIN Olivier	P	LE BIAVAN Roland	P	PATTIER Marie-Amélie	P
BOUGERIE Vincent	P	LE CAIN Thomas	P	PERTUISEL Marion	P
COLIN Sarah	P	LE GARGASSON-BOURDÉ Karine	P	PINON Audrey	PC
COMMEUREUC Valérie	P	LE GOFF Xavier	P	POUPELIN Marie-Anne	P
DAVID Lilian	P	LE SOMMER Thierry	P	QUINIOU Nathalie	P
DUPONCEL Franck	P	LECOMTE Karine	P	QUINTIN Jenny	P
GENET Béatrice	P	LEFRANC Julie	P	RENARD Annette	P
GONTIER Chloé	P	LEMAIRE Vanessa	P	RENVAZE Pascal	P
GUINET Sandrine	P	LOUVEL Elodie	PC	ROUYER Gaël	P
HERBRETEAU Christophe	P	MAUDET Yves	P	RUELLEU Florent	P
HERY Daniel	P	PALARIC Vincent	P	SAUTJEAU Adrien	P

Vérification du quorum

FINANCES

2026_10_134 _ SUBVENTIONS_ Déplacement abribus STMH_ demandes ANREN auprès de la Région Bretagne et amende de police auprès du Département 35 [7.5]

Rapporteur : Thierry LE SOMMER

Annexe : devis et tableau de recensement des investissements 2027 sécurité routière

VU les articles L.2334-11 et L.2334-12 du CGCT,

CONSIDERANT les projets d'aménagements visant à améliorer la sécurité routière sur le territoire communal ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Thierry LE SOMMER, Adjoint au Maire en charge de la voirie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : DECIDE de renforcer la sécurité sur la voirie communale par l'aménagement de points d'arrêts de bus sur la commune associée de Saint M'Hervon, route de Médréac, au nord du centre-bourg,

Article 2 : PREND NOTE des coûts pour cette opération d'aménagement de points d'arrêt de bus visant à améliorer la sécurité routière sur la voirie :

LOCALISATION	NATURE DES AMENAGEMENTS	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Sur le territoire communal, au nord du centre-bourg de Saint-M'Hervon, route de Médréac, sur l'axe départemental RD 61	Aménagement d'un arrêt de bus « sens montée » et d'un arrêt de bus « sens descente »	38 651,50 €	46 381,80 €

Article 3 : SOLLICITE auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, une subvention des amendes de police, dotation 2025, programme 2026 :

- Au titre de la rubrique n° 1 : Aires d'arrêt de bus sécurisées sur tous types de voie en agglomération, sur voies communales et routes départementales hors agglomération. Les abribus et autres éléments de 'confort' sont exclus de ce dispositif.
- Une permission de voirie valant convention devra être accordée par l'Agence Départementale.

Article 4 : SOLLICITE auprès de la Région Bretagne, une subvention ANREN :

- Au titre du dispositif de subventionnement de la Région Bretagne dans le cadre d'aménagements d'arrêt de car du réseau BreizhGo : 1) Projets d'aménagement d'arrêts de car étudiés et réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.
- Le projet a été étudié en concertation avec l'Antenne de Rennes qui valide la version définitive décrite dans le dossier de demande de financement présenté.

Article 5 : DIT que les crédits nécessaires à cet aménagement seront inscrits au budget principal de la Commune,

Article 6 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,

Article 7 : CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

POUR : **33**
CONTRE : **0**
ABSTENTION : **0**

Le Maire
Jenny QUINTIN



Le secrétaire de séance
Franck DUPONCEL